



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 septembre 2021

Le Plan d'épargne retraite (PER) : un placement souple pour préparer votre retraite

Créé en 2019, le PER est le produit d'épargne retraite qui va progressivement remplacer les anciens produits (Madelin, Article 83...). Ce placement permet de préparer financièrement votre retraite tout en bénéficiant de conditions fiscales avantageuses, et avec la possibilité de récupérer votre argent en cas de coup dur notamment. Quelles sont les principales caractéristiques du PER ? Le point en image.

PER : UN PLACEMENT SOUPLE POUR PRÉPARER VOTRE RETRAITE

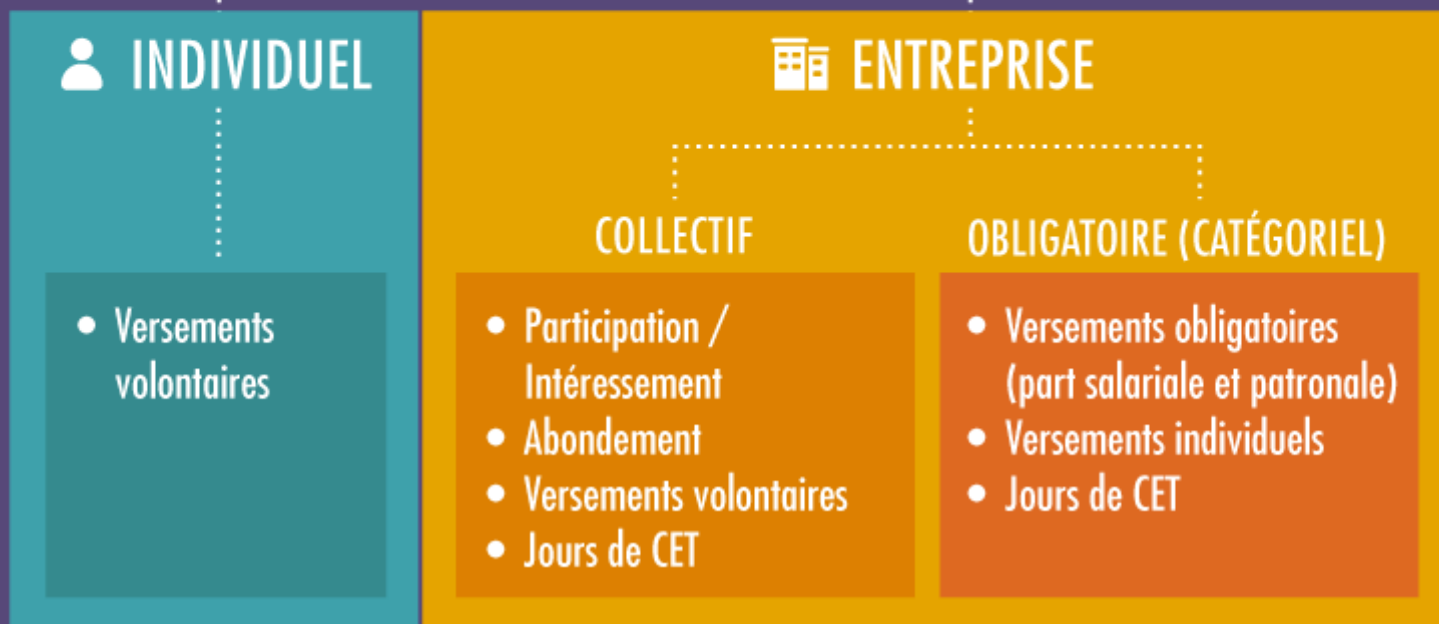
Le Plan d'épargne retraite (PER) remplace depuis 2019 les autres placements retraite.
 Objectif : offrir un dispositif plus souple, qui permet de sortir en rente ou en capital lors de la cessation d'activité, assorti de plusieurs cas de déblocage anticipé.

UNE « ENVELOPPE » QUI VOUS SUIT TOUT AU LONG DE VOTRE VIE

- Le PER est ouvert à tous.
- Les anciens produits retraite (PERP, Madelin, Prefon, PERCO) peuvent être transférés au sein du PER.

Un produit retraite composé de 3 compartiments en fonction du type de versement

PER (Plan d'épargne retraite)



Au fur et à mesure de l'évolution de votre parcours professionnel, vous pourrez

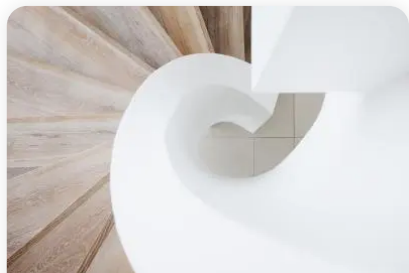
Mots clés

BIEN INVESTIR

EPARGNE DE LONG TERME

EPARGNE SALARIALE

SUR LE MÊME THÈME

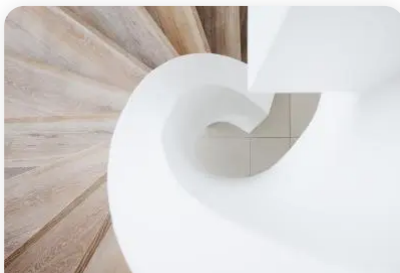
 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

MES PROJETS

28 avril 2022

Bien épargner pour
préparer sa retraite

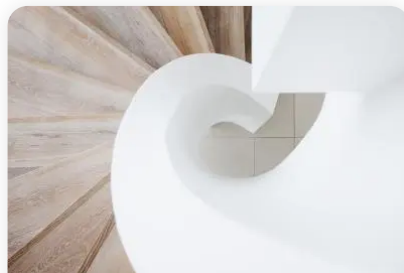


ARTICLE

MES PROJETS

25 août 2020

Plan d'épargne retraite
: comprendre la
gestion pilotée à
horizon



ARTICLE

PRODUITS FINANCIERS

21 avril 2020

Que faut-il savoir sur le
nouveau Plan
d'Epargne Retraite
(PER) ?

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02